

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Transports scolaires - Conventions de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits réalisés en régie par les organisateurs secondaires - Coûts forfaitaires journaliers - Approbation - Autorisation de signer

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation,

Par délibération n°2012/0629 du 28 septembre 2012, vous avez approuvé les dispositions contenues dans les projets de conventions de délégation partielle de compétence entre la Communauté urbaine de Bordeaux (Organisateur principal) et les organisateurs secondaires des circuits de transports scolaires.

Pour mémoire, cette délégation partielle de compétence concerne notamment l'organisation des circuits, l'inscription des élèves, le contrôle des transporteurs, les modalités de financement du service. Il est rappelé que 90% du coût de ce service reste à la charge de la Communauté urbaine, 10% à la charge des organisateurs secondaires.

Une convention particulière jointe en annexe à la présente délibération prévoit des modalités spécifiques pour les communes exploitant des circuits de transports scolaires en régie, en particulier concernant les modalités financières :

- les communes proposent un coût forfaitaire journalier pour chaque circuit,
- la contribution de la Communauté urbaine est fixée à 90% du coût total du service, à savoir le coût forfaitaire multiplié par le nombre de jours effectif de fonctionnement du service,
- les montants des forfaits journaliers font l'objet d'une révision de prix comme pour les marchés avec les transporteurs,
- la Communauté urbaine verse cette contribution aux communes à l'issue de chaque trimestre de l'année scolaire en cours.

Ces communes sont les suivantes :

BEGLES	Circuits 039.051 – 039.052 – 039.053,
BLANQUEFORT	Circuits 056.051 – 056.052,
EYSINES	Circuits 162.051 – 162.052,
FLOIRAC	Circuit 167.051,
VILLENAVE D'ORNON	Circuits 550.051 – 550.054 – 550.055 – 550.056 – 550.058

L'ensemble de ces communes ayant proposé à la Communauté urbaine les coûts forfaitaires journaliers pour chacun des circuits qu'elles exploitent en régie, il est nécessaire de procéder à leur approbation.

Les coûts figurent sur les fiches récapitulatives jointes en annexe à la présente délibération.

Cette convention sera conclue pour une période de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2012. Elle expirera à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

La convention prévoit l'adoption par l'organisateur secondaire d'un règlement du service des transports scolaires dont l'objet est de préciser les responsabilités, ainsi que les droits et devoirs des élèves et de leurs parents.

Le montant annuel de la contribution de la communauté urbaine est fixé à 90% du coût total du service (hors révision des tarifs). Les dépenses annuelles sont estimées à 215 000 € HT

La dépense en résultant sera imputée au budget annexe Transports des exercices concernés 2012 à 2015 au chapitre 65 :

Article 65734001 CRB TL00

Article 65734001 CRB TM00

Article 65734001 CRB TN00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de délégation partielle de compétence joint en annexe, et les coûts forfaitaires journaliers des circuits de transports en régie,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de renouveler les conventions de délégation partielle de compétences avec les organisateurs secondaires qui réalisent des circuits de transports scolaires en régie à compter de la rentrée scolaire 2012/2013,

DECIDE

Article 1 : Les coûts forfaitaires journaliers des circuits de transports scolaires exploités par les organisateurs secondaires, tels qu'ils figurent dans les tableaux récapitulatifs ci-annexés sont approuvés.

Article 2 : Les termes du projet de convention de délégation partielle de compétence ci-annexé sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions de délégation partielle de compétences à venir conformes au modèle type ci-annexé, ainsi que les tableaux récapitulatifs des coûts forfaitaires journaliers qui seront joints à ces conventions

Article 4 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports exercices 2012 et suivants Chapitre 65 :

Article 65734001 CRB TL00

Article 65734001 CRB TM00

Article 65734001 CRB TN00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 19 MARS 2013

M. CHRISTOPHE DUPRAT